



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 57680

Texte de la question

Mme Hélène Mignon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les personnels du premier degré amenés à se déplacer pour exercer leurs missions, au sujet du remboursement de leurs frais de déplacement. Les conseillers pédagogiques, les maîtres-formateurs et les membres des réseaux d'aide spécialisée sont notamment confrontés à l'insuffisance des crédits destinés à prendre en charge leurs déplacements. En effet, les sommes effectivement engagées ne leur sont pas intégralement remboursées. De plus, les versements de leur indemnité interviennent le plus souvent avec un retard important. Ils pensent que ces problèmes découlent de la gestion globalisée des crédits affectés aux inspections d'académie et aux rectorats, et entraînent de ce fait des disparités dans les remboursements. Elle lui demande s'il est possible d'envisager une méthode de remboursement plus équitable.

Texte de la réponse

Les frais de déplacement des personnels de l'éducation nationale sont pris en charge dans le cadre du budget globalisé de fonctionnement des services académiques. Cette dotation globale est répartie entre les services déconcentrés en fonction des charges qu'ils doivent assumer. L'ensemble des indicateurs utilisés est communiqué chaque année aux académies. Ainsi, la répartition des crédits au sein de l'académie, à la fois entre les départements et entre les différentes catégories de personnels itinérants, relève de la responsabilité des autorités déconcentrées, en fonction de ses priorités et de ses spécificités. Toutefois, afin d'assurer une meilleure prise en compte des déplacements induits par les missions itinérantes, la remise à niveau des crédits supports de la dépense a été engagée ces dernières années. Une nouvelle mesure sera demandée à ce titre dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Mignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57680

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 893

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2450